



Rencontre de l'eau - Poitiers - 6 octobre 2022

**Agir sur vos territoires avec le schéma
directeur d'aménagement et de gestion
des eaux (Sdage) 2022-2027
du bassin Loire-Bretagne**



Rencontre de l'eau - 6 octobre 2022 - Poitiers

Agir pour l'eau face au changement climatique : un Sdage et des solutions pour les territoires

Introduction



Ouverture de la rencontre

Martin GUTTON

Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Hervé BRULÉ

Directeur de la Dreal de bassin

Jean-Louis LEDEUX

Président de la commission territoriale Vienne et Creuse



Programme

Présentation générale du Sdage

- Les éléments essentiels
- Focus sur le territoire de la Commission Vienne Creuse

Enjeu 1 – Préserver notre ressource en eau dans un contexte de dérèglement climatique

Déjeuner

Enjeu 2 – Améliorer la résilience de nos territoires grâce à des milieux aquatiques en bon état

Enjeu 3 – Garantir la qualité de l'eau potable pour nos populations aujourd'hui et demain

Conclusions

Agir pour l'eau face au changement climatique : un Sdage et des solutions pour les territoires

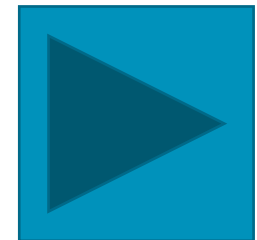
Agir pour l'eau face
au changement climatique :

Un Sdage et des solutions pour les territoires

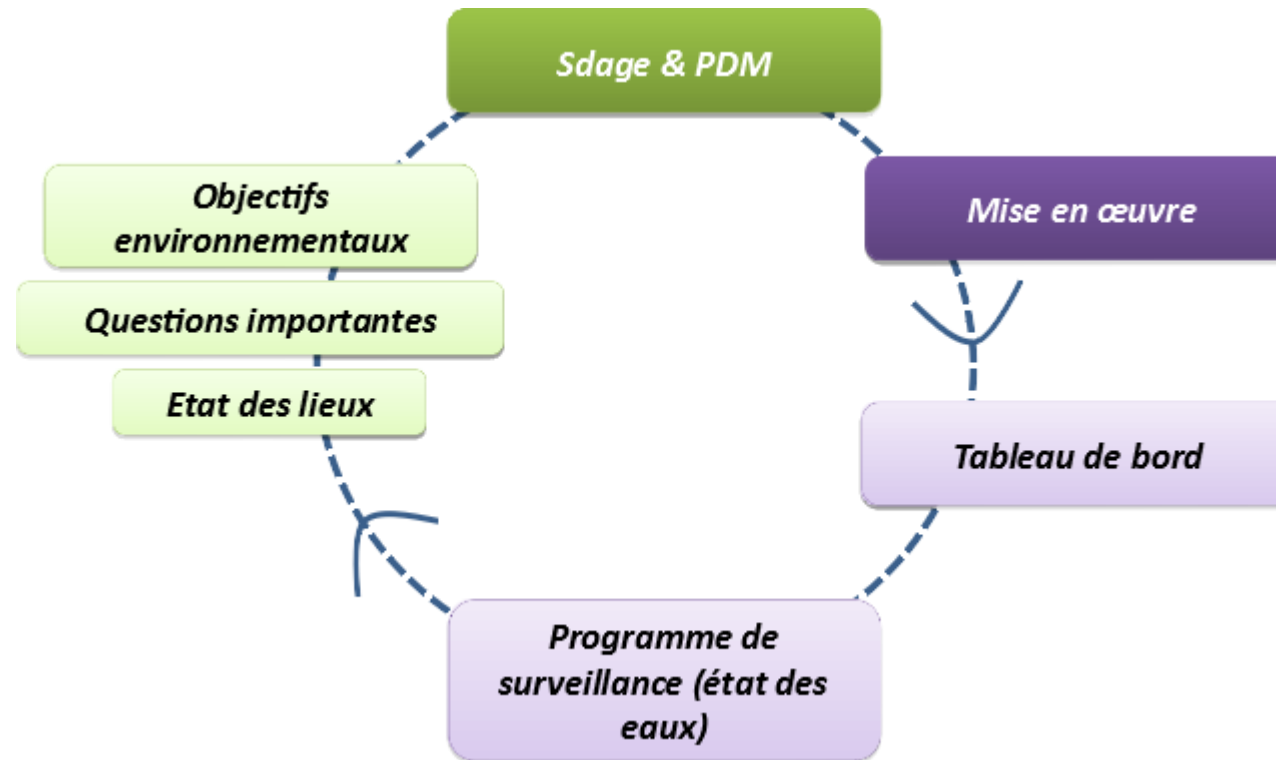


Le Sdage Loire-Bretagne, une réponse face changement climatique

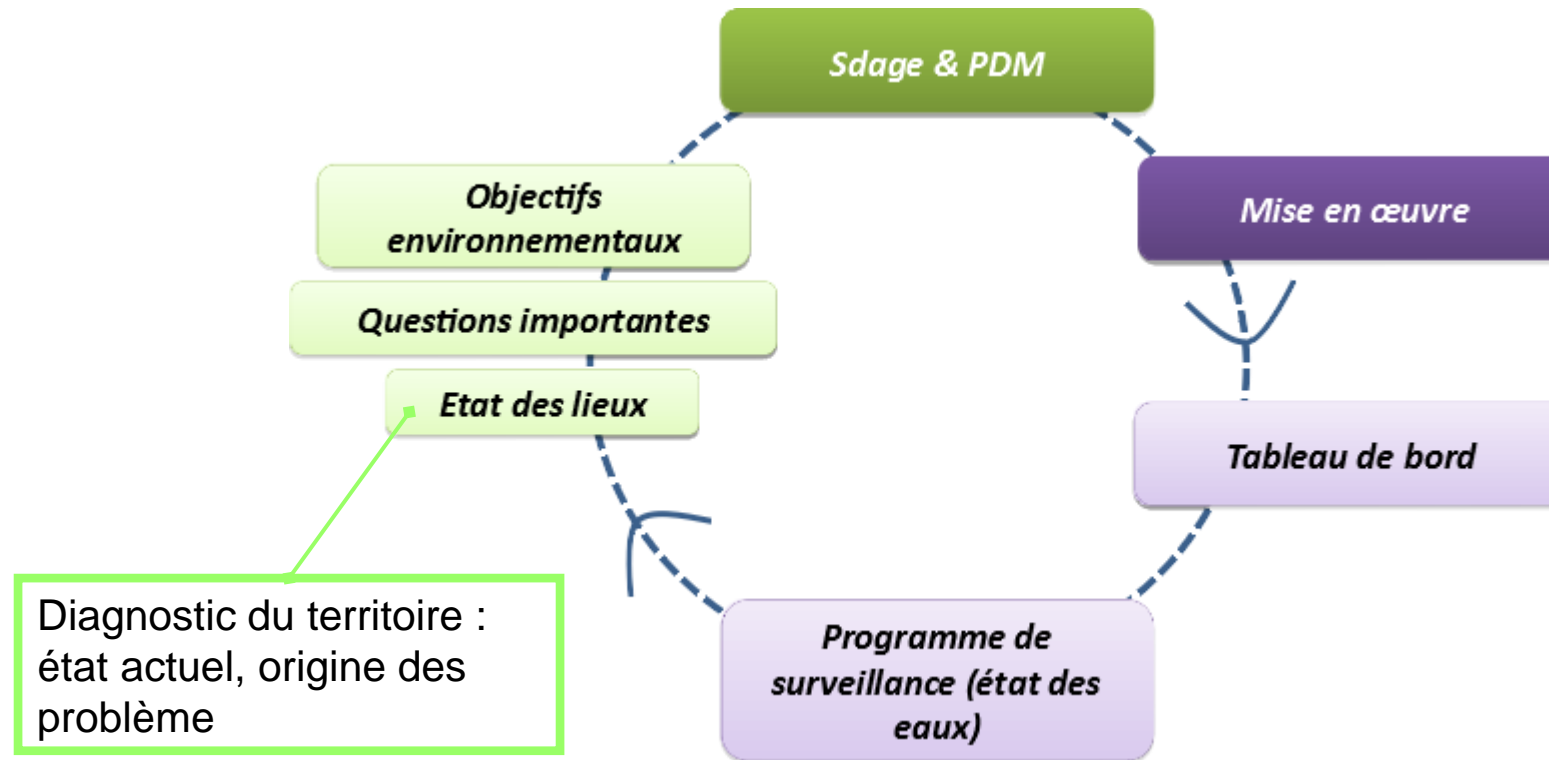
*Le processus de la Directive cadre sur l'Eau,
objectifs et ambition du bassin*



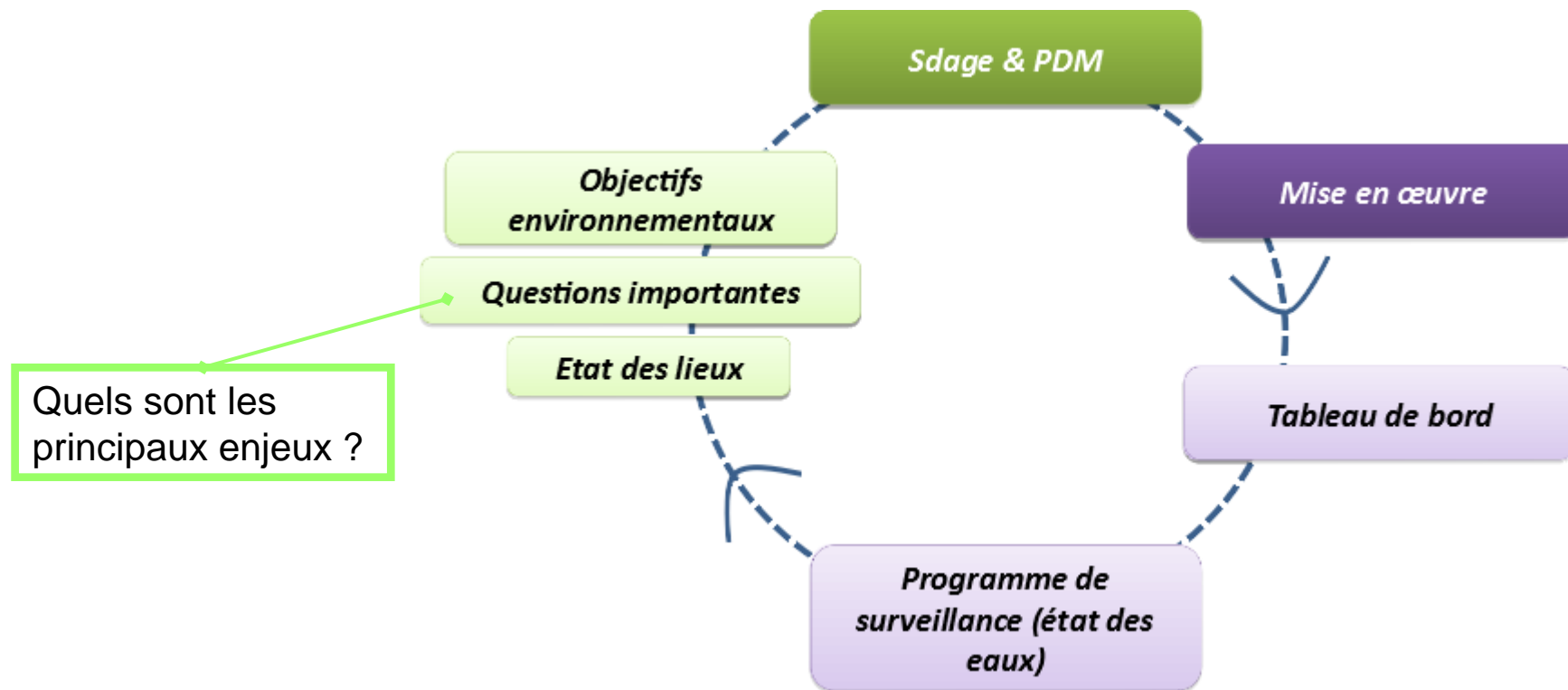
Le Sdage : processus DCE



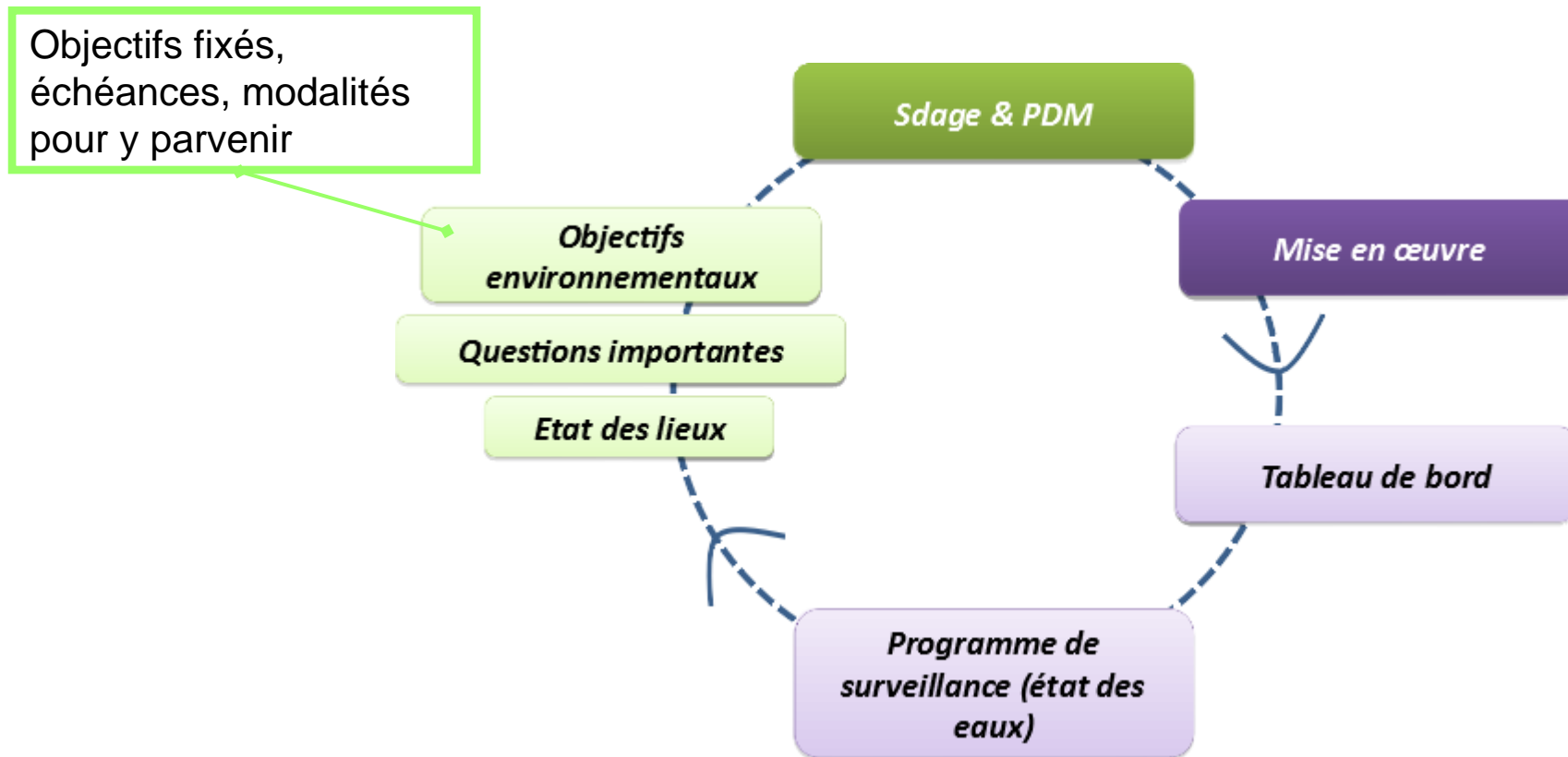
Le Sdage : processus DCE



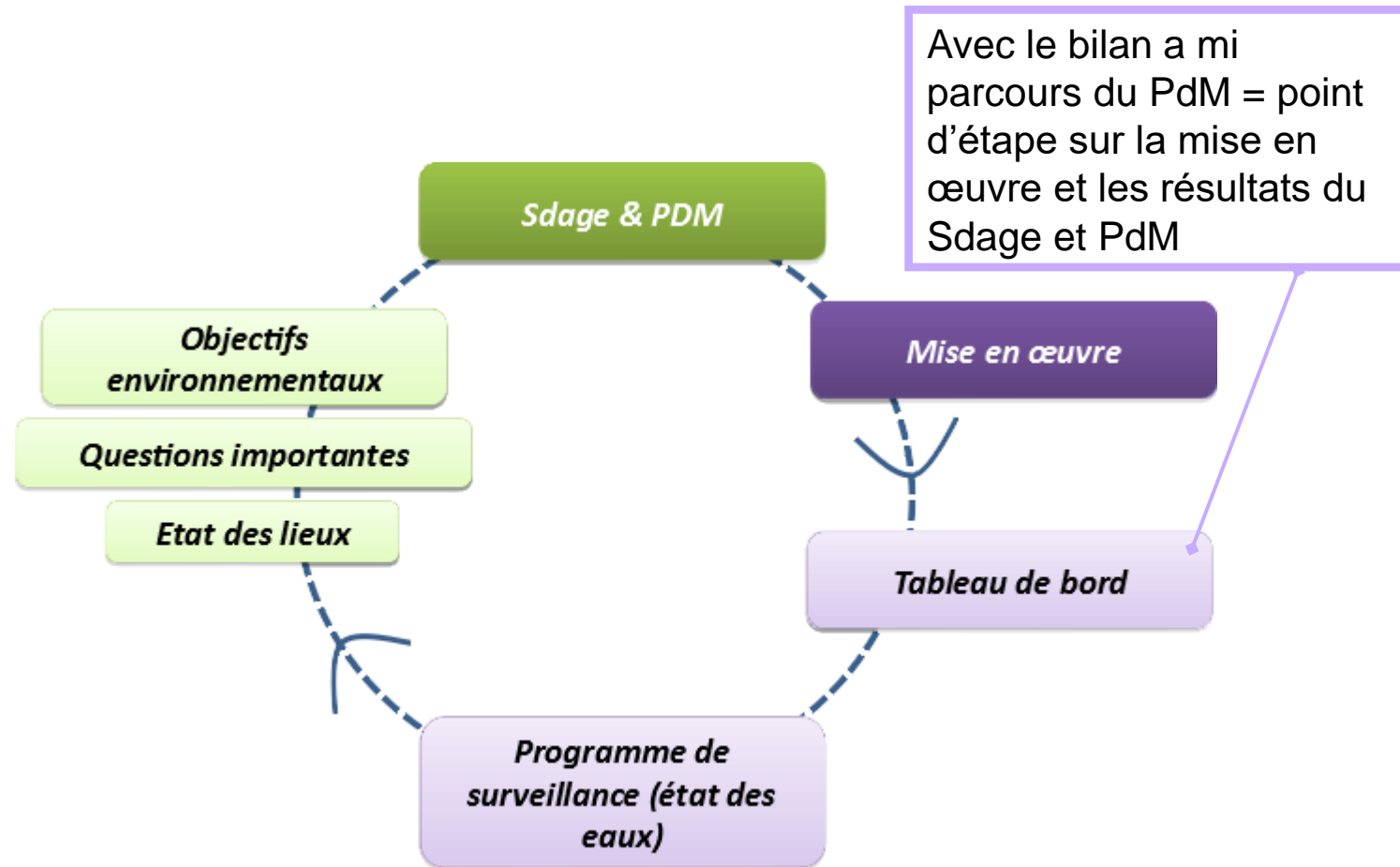
Le Sdage : processus DCE



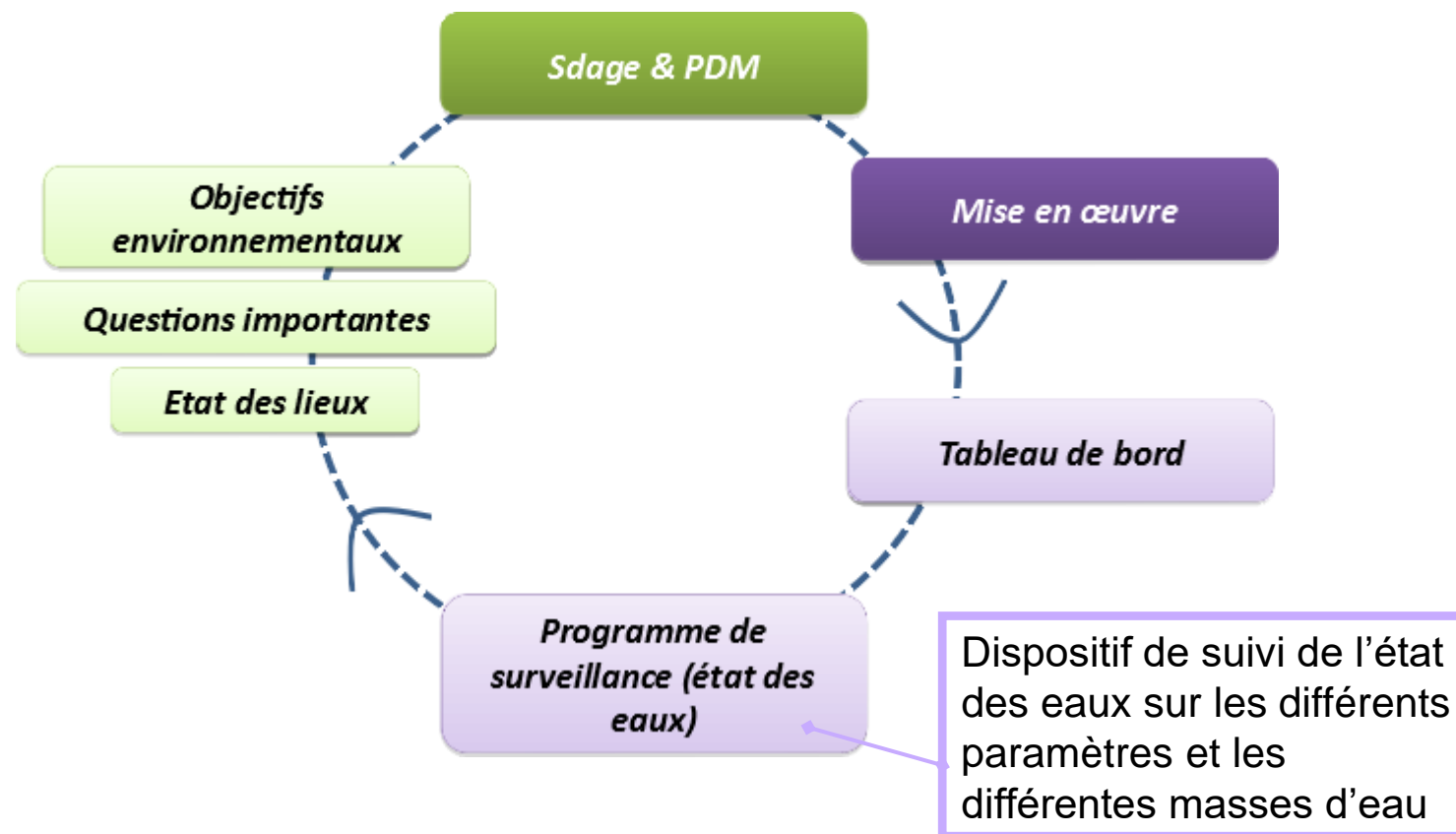
Le Sdage : processus DCE



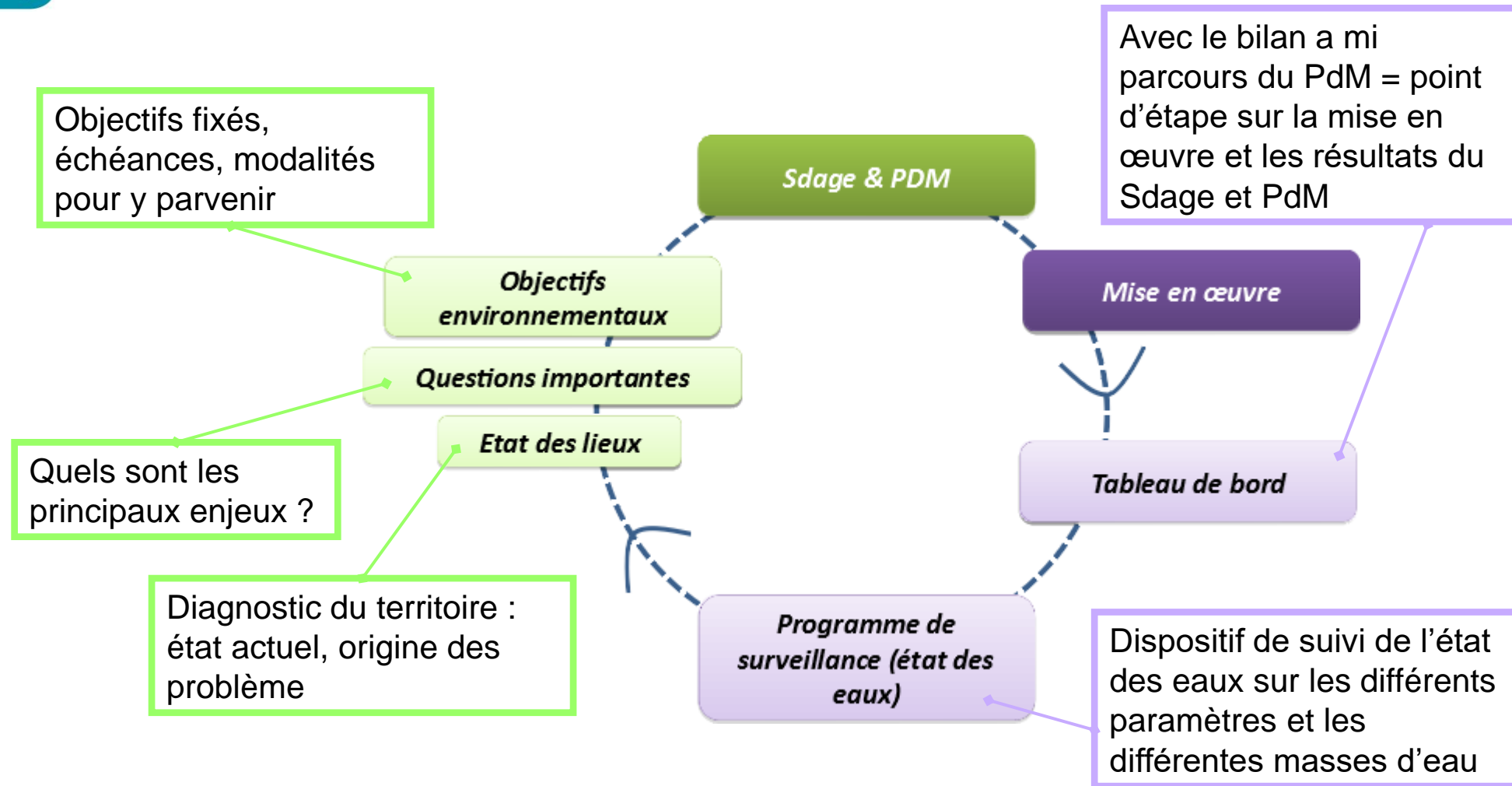
Le Sdage : processus DCE



Le Sdage : processus DCE



Le Sdage : processus DCE

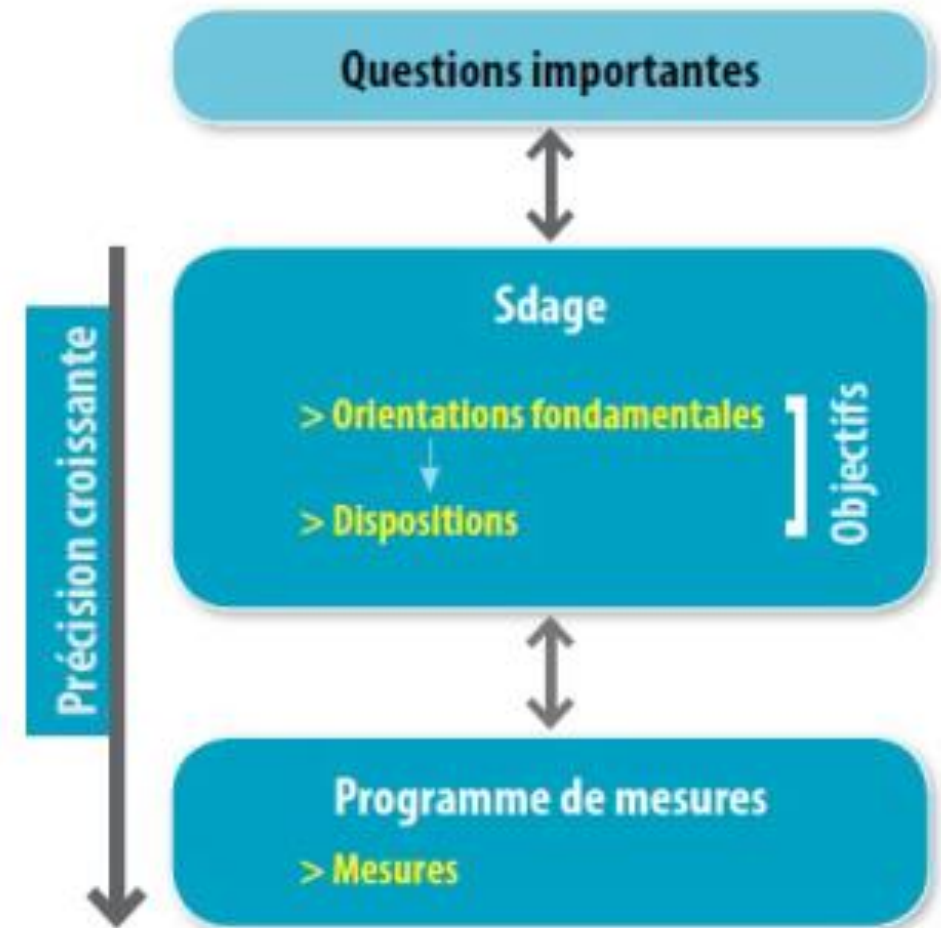


Le Sdage : portée juridique

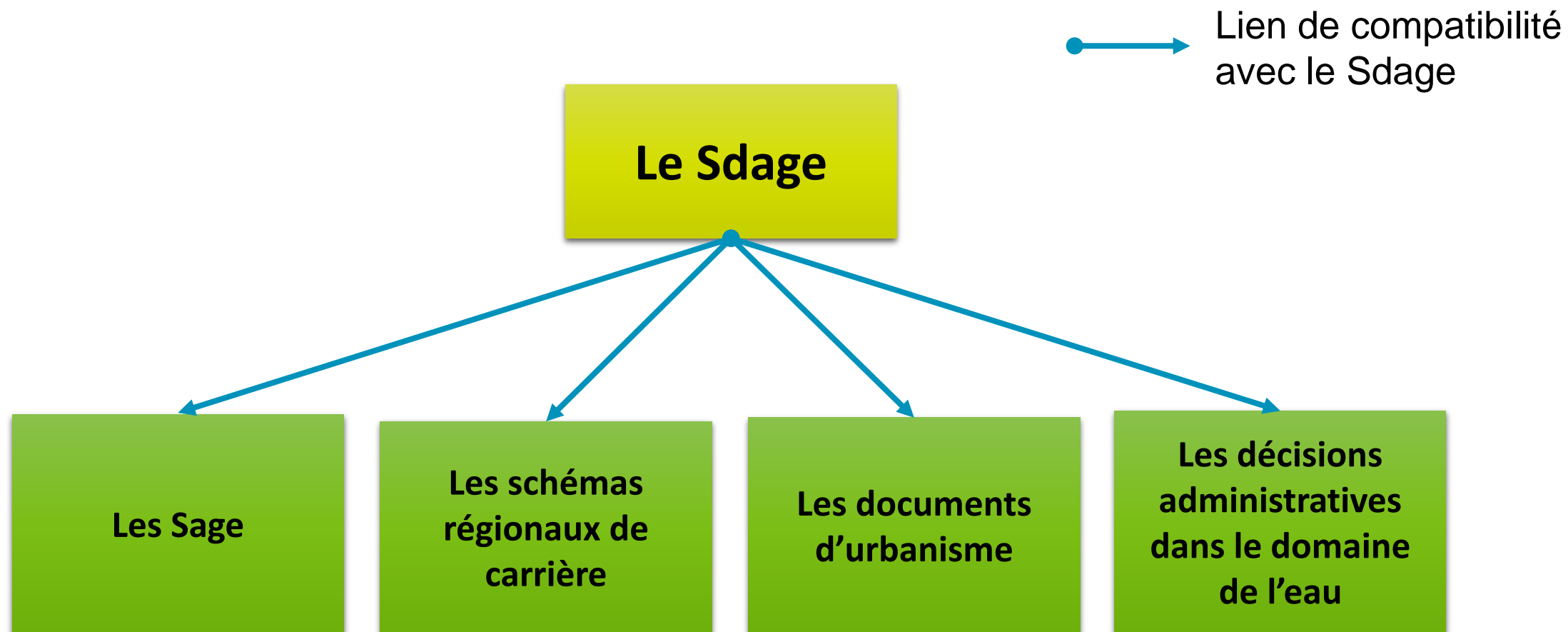
Un Sdage qui fixe :

- Des **objectifs** à l'échelle de chaque masses d'eau (de surface et souterraine)
- Un **cadre** avec des orientations, des dispositions à caractère juridique, des actions à mettre en œuvre

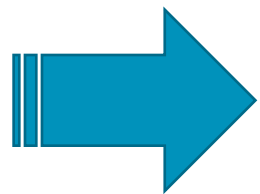
Un programme de mesures qui contribue à la réalisation des objectifs et dispositions du **Sdage** en identifiant les mesures à mettre en œuvre



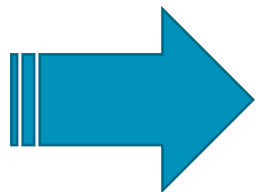
Le Sdage : portée juridique



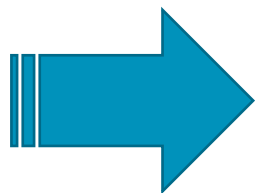
Le Sdage 2022-2027 : les principales orientations



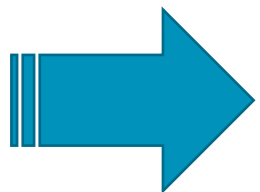
Maintien de l'ambition du Sdage 2016-2021 et du projet de Sdage 2022-2027 d'octobre 2020, en fixant un objectif de 61% de masses d'eau de surface en bon état écologique.



Respect du principe de **non-régression environnementale** issu de la loi biodiversité.

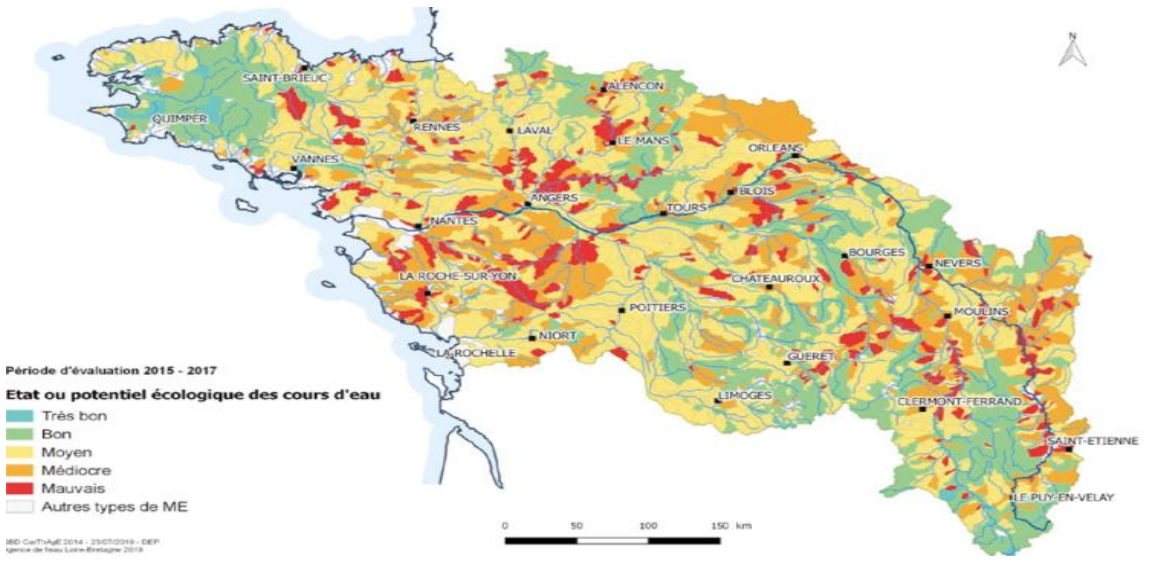


Inscription dans la feuille de route des **Assises de l'Eau** et prise en compte des **premières conclusions du Varenne agricole** de l'eau et du changement climatique.



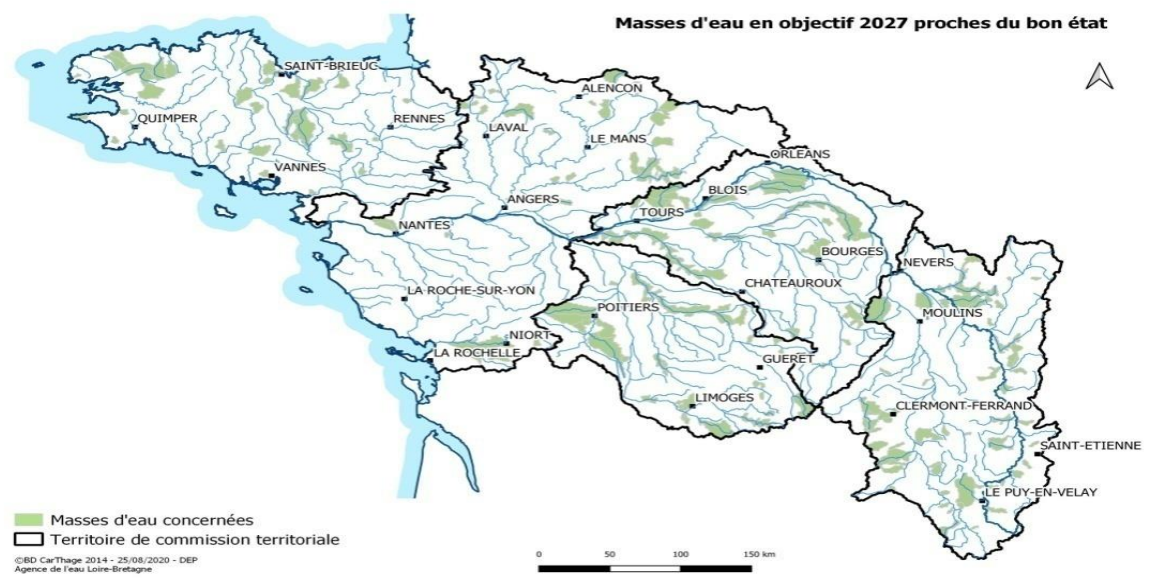
Prise en compte des **évolutions réglementaires** : décret « gestion quantitative de la ressource en eau » du 23 juin 2021 / loi « climat et résilience » du 22 août 2021.

Le Sdage 2022-2027 : les principales orientations



➤ **Progression rapide de l'état écologique**

➤ **Ambition pour 2022-2027 : 24% → 61 %**



Le Sdage 2022-2027 : les principales orientations

La prise en compte croissante du **changement climatique** dans les territoires du bassin les plus en tension hydrologique.

→ Le Sdage insiste sur le besoin d'une meilleure **connaissance de l'hydrologie, des milieux, des usages et du climat (HMUC)**, aujourd'hui et en anticipation des évolutions à venir.

→ Le Sdage promeut donc l'engagement d'analyses HMUC, préalables indispensables à la construction partagée de **projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)** aux échelles territoriales pertinentes.

→ Le Sdage souligne l'intérêt des **zones humides** dans cette adaptation au dérèglement climatique.

→ Maintien de la **territorialisation du chapitre 7** validée en comité de bassin en octobre 2020 avec 14 nouvelles zones nodales avec un plafonnement des prélèvements en période de basses eaux à leur niveau actuel.

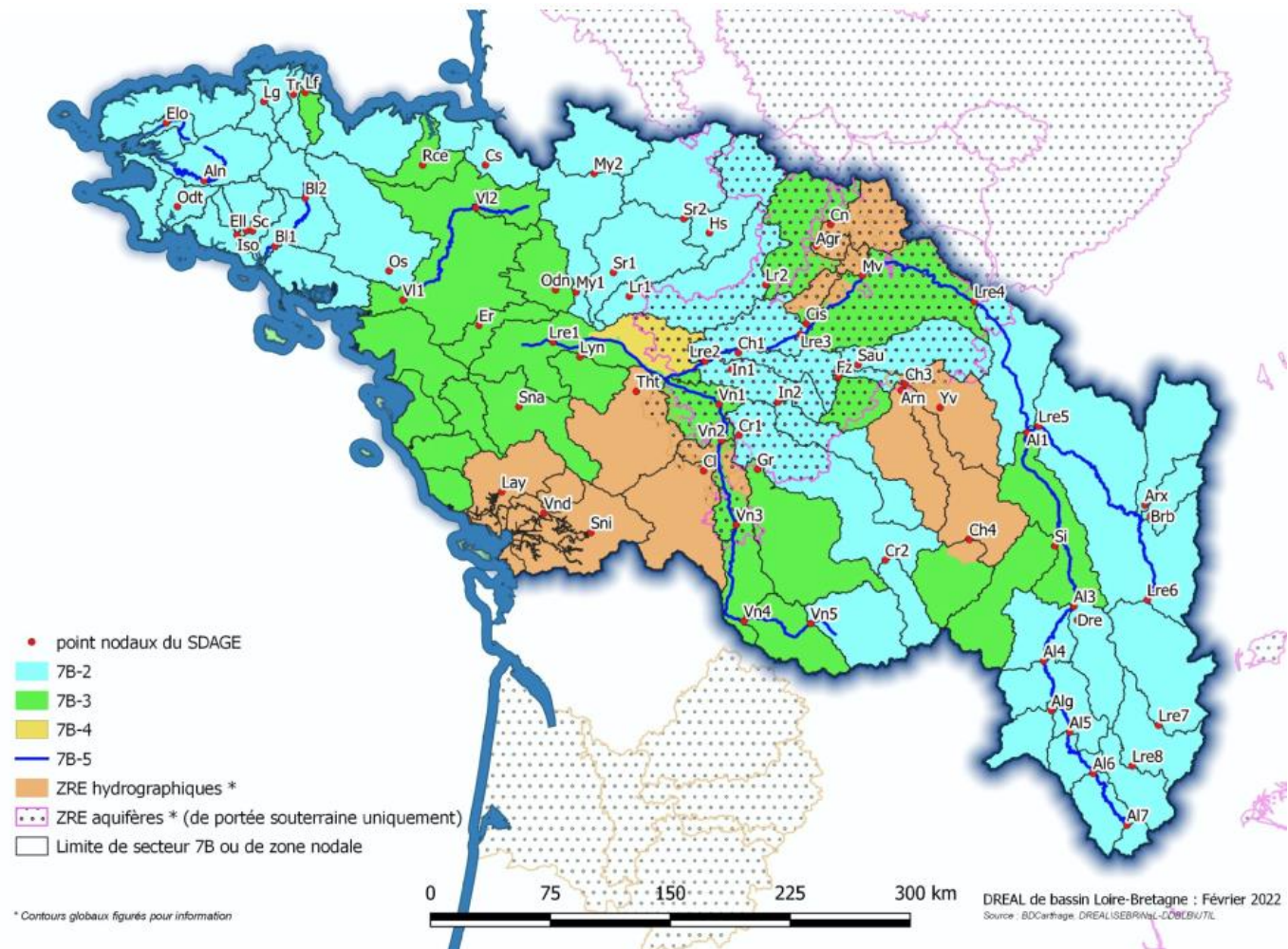
Le Sdage 2022-2027 : les principales orientations

15 nouveaux territoires en 7B-3 :

Leff / Rance /
Cisse / Erdre / Loir 2 /
Loire 1 / Loire 3 /
Sioule / Allier 1 / Gartempe /
Vienne 1 / Vienne 3 / Vienne 4
Territoire hors zone nodale du Sage
Estuaire de la Loire /
Territoire du Sage Baie de
Bourgneuf Marais Breton /

1 territoire passe de 7B-3 en 7B-2 :

Oust



CARTE de la territorialisation des bassins et des axes concernés par les dispositions 7B-2, 7B-3, 7B-4, 7B-5.

Le Sdage 2022-2027 : les principales orientations

Le Sdage 2022-2027 fait de la **subsidiarité** un principe d'action fort.

- de nombreuses dispositions confient aux **Commissions Locales de l'Eau (CLE)**, à travers les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) qu'elles sont chargées d'adopter ou de réviser, la définition des leviers réglementaires et incitatifs à activer pour atteindre les objectifs de bon état, tenant compte des différentes réalités territoriales à l'œuvre sur le grand bassin Loire-Bretagne.
- Un nouveau territoire identifié en « **Sage nécessaire** », l'Indre à l'aval de Buzançais, en complément des trois autres évoqués dès le projet de Sdage.

Le Sdage 2022-2027 : les principales orientations

La **lutte contre les phénomènes d'eutrophisation marine** se trouve renforcée :

- les **objectifs de réduction des flux de nitrates**, déjà bien à l'œuvre dans certaines baies, doivent être poursuivis.
- le Sdage souligne que cet objectif engage tout le bassin, dès les premiers petits cours d'eau de l'amont (introduction d'une nouvelle disposition 10A-5).
- le Sdage répond aussi aux objectifs environnementaux des trois **documents stratégiques de façades**.

Le Sdage 2022-2027 : les principales orientations

La mise en exergue du grand cycle de l'eau dans une **nouvelle orientation dédiée au bassin versant**.

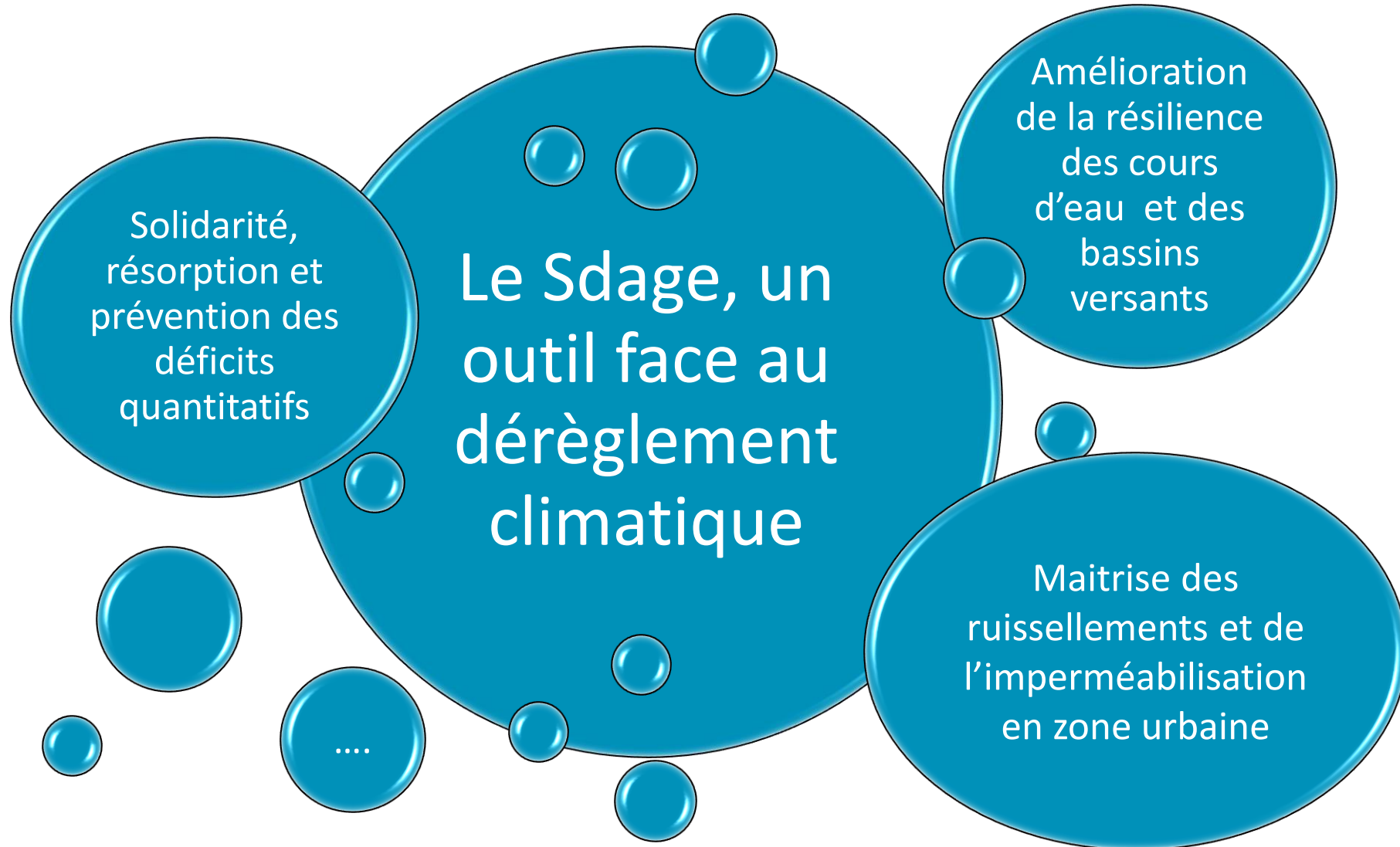
- Regroupant différentes dispositions éparpillées au sein de différents chapitres du Sdage, **elle affirme que la qualité et le bon fonctionnement des milieux aquatiques se jouent pour une part importante dans les bassins versants**.
- En y insérant une nouvelle disposition (1A-2), elle souligne le rôle du bocage et des haies dans le contrôle des transferts de pollution. Rédigée sous forme de recommandation, elle permet une prise en compte progressive sur les territoires, sans limiter les possibilités d'adaptation.

Le Sdage 2022-2027 : les principales orientations

Le Sdage tente de **simplifier différentes dispositions** pour les rendre **plus compréhensibles** des acteurs dans les territoires, et des services de l'État chargés d'appliquer la réglementation.

→ À l'issue de la consultation des assemblées, répondant aux demandes d'une plus grande lisibilité, **certaines orientations ont été largement reformulées** (à l'exemple de la gestion des prélèvements hors période de basses eaux développée dans l'orientation 7D). **D'autres se veulent pédagogiques et informatives** sur des enjeux qui deviennent prégnants sur le bassin Loire-Bretagne comme les micropolluants (chapitre 5).

Le Sdage 2022-2027 : les principales orientations





Un bassin Loire-Bretagne, mais des territoires diversifiés

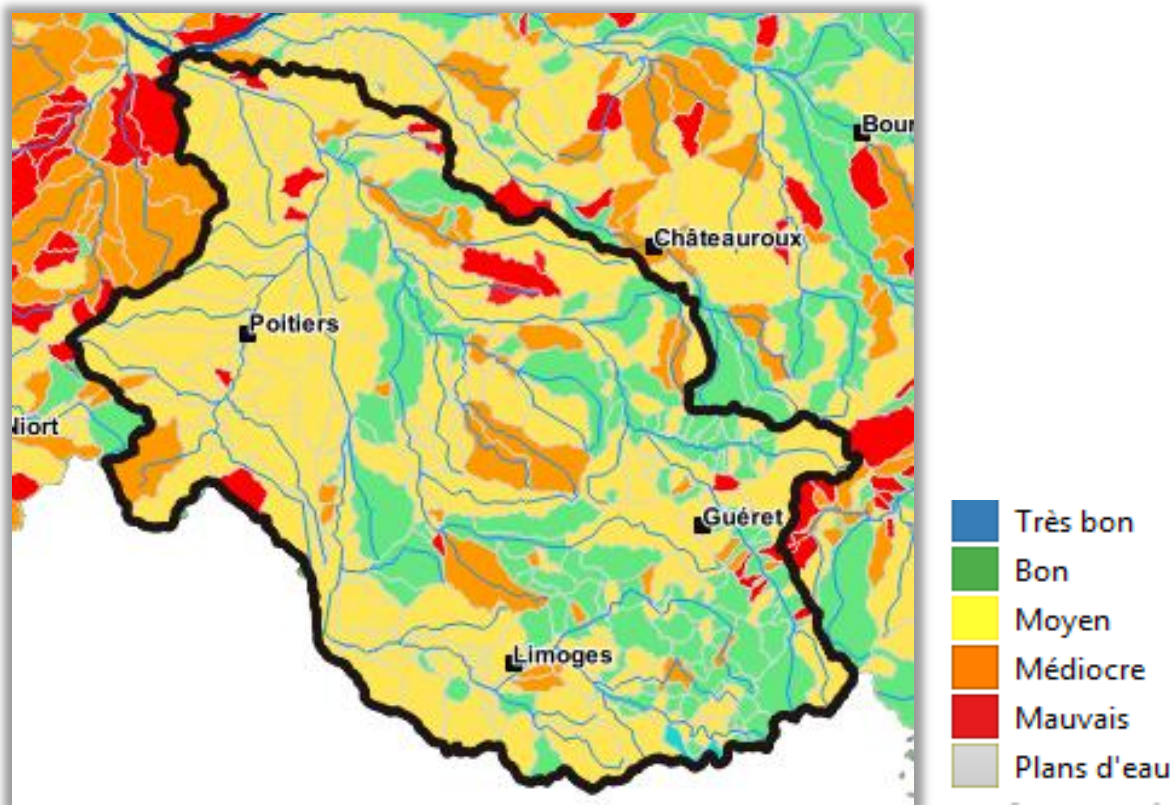
Focus sur le territoire Vienne et Creuse

Etat des eaux et pressions en Vienne et Creuse

EAUX SUPERFICIELLES

Vienne Creuse : 33 % en bon état (81/246)

Loire Bretagne : 24 % en bon état



En Vienne Creuse, 76 % risquent de ne pas atteindre le bon état écologique

| Pressions | VIENNE CREUSE |
|---------------------|---------------|
| Continuité | 86 % |
| Morphologie | 72 % |
| Hydrologie | 71 % |
| Pollutions Diffuses | 42 % |
| Macropolluants | 20 % |

Etat des eaux et pressions en Vienne et Creuse

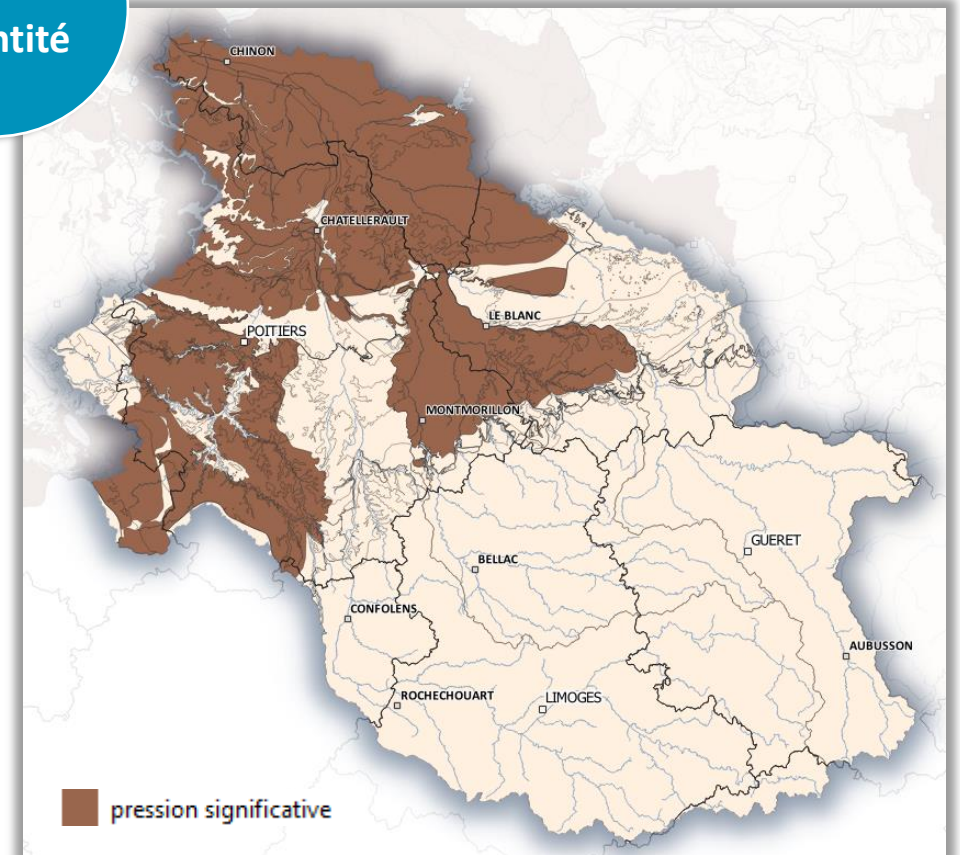
EAUX SOUTERRAINES

Risque
Chimie



*risque chimie eaux souterraines
en Vienne Creuse (état des lieux 2019)*

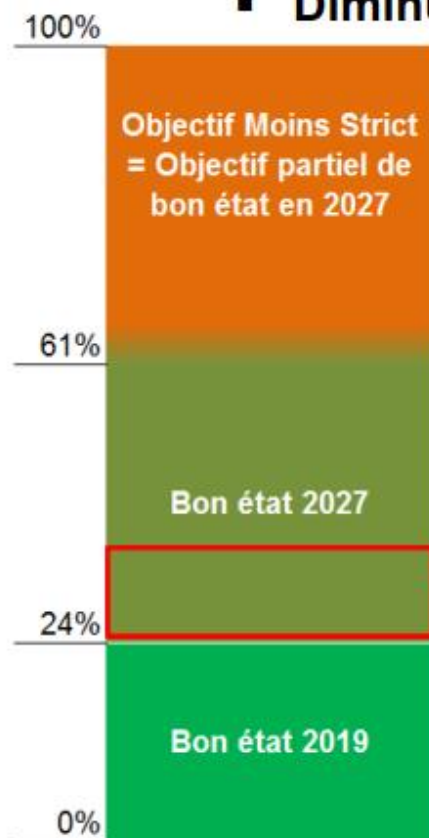
Risque
Quantité



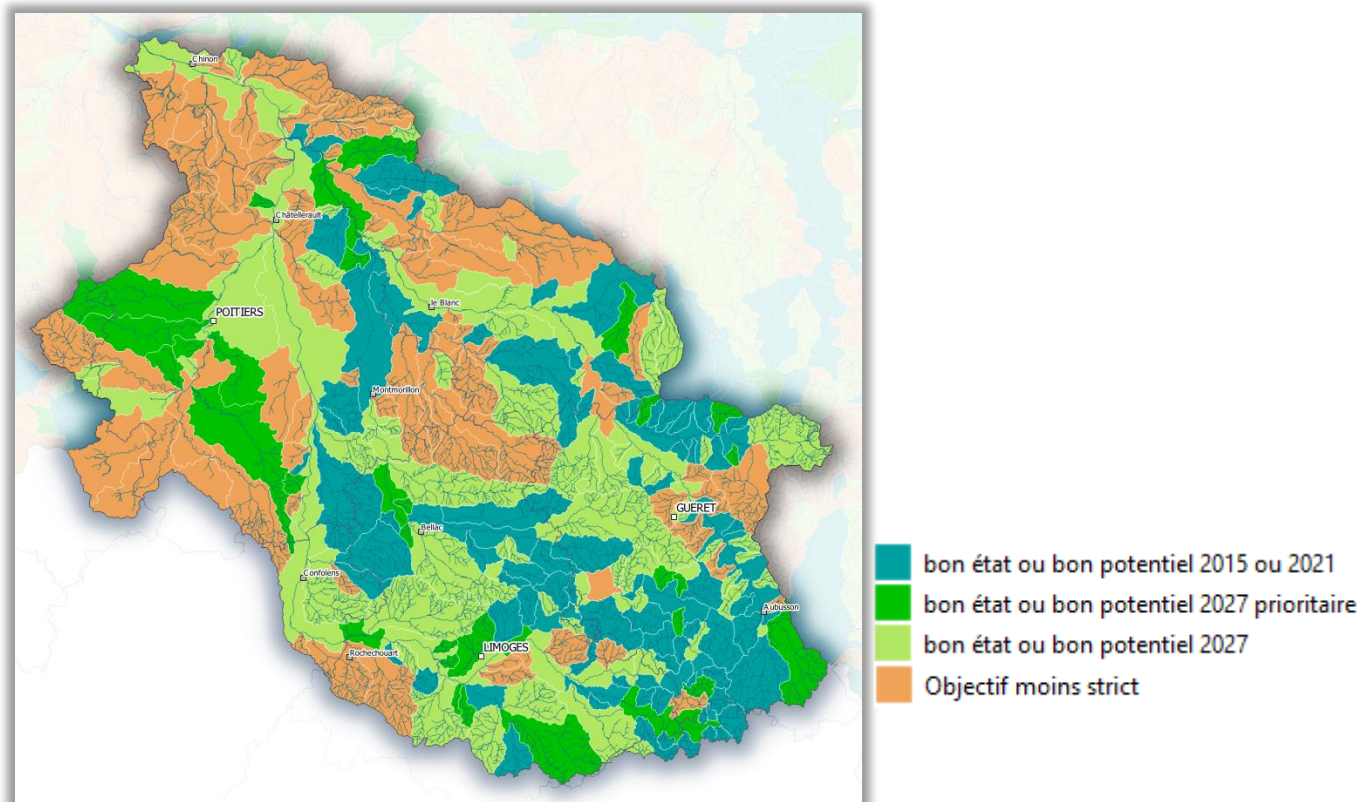
*risque quantitatif eaux souterraines
en Vienne Creuse (état des lieux 2019)*

Objectifs fixés par le Sdage et son programme des mesures

- Reconduire l'ambition SDAGE 2016-2021 : 61% de ME en bon état
- Diminuer le % de ME en état médiocre ou mauvais

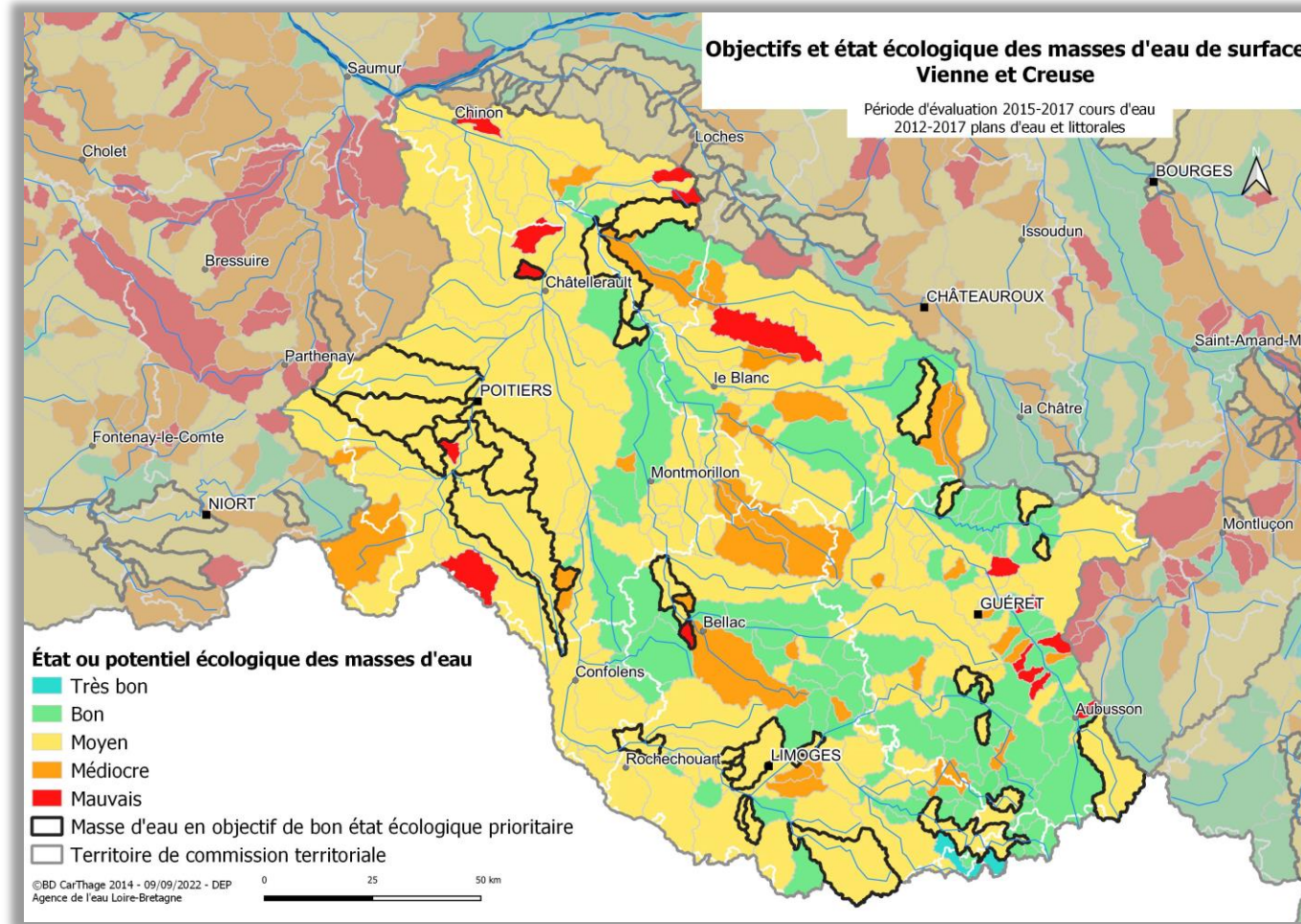


- Progression rapide (+10 %) de bon état à échéance 2027 sur des masses d'eau « proches du bon état »



Objectifs fixés par le Sdage et son programme des mesures

MASSES D'EAUX PRIORITAIRES



Les enjeux du territoire Vienne Creuse

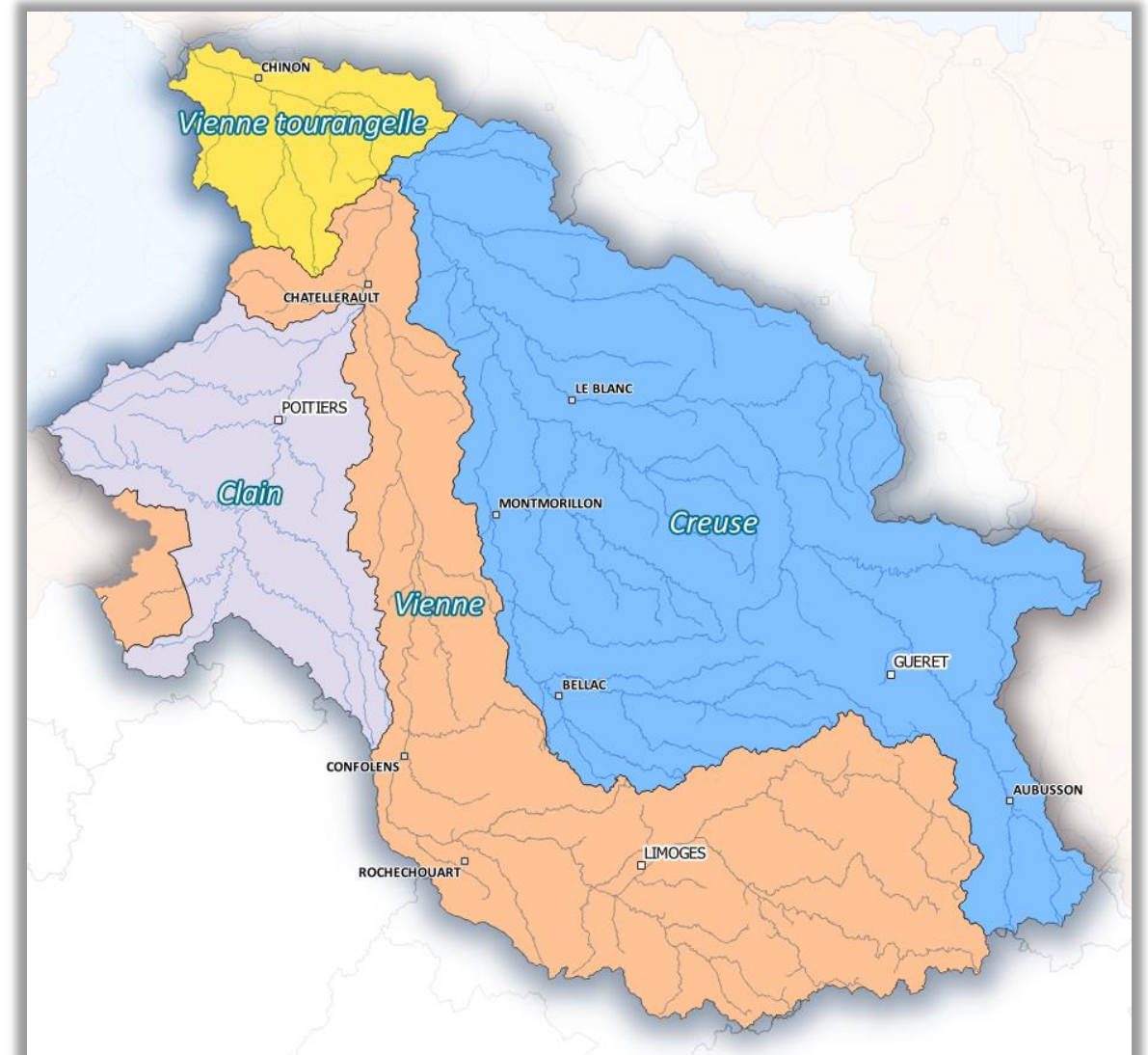
Trois enjeux seront développés au cours de la journée :

1. **Gérer notre ressource en eau dans un contexte de dérèglement climatique**
2. **Améliorer la résilience de nos territoires grâce à des milieux aquatiques en bon état**
3. **Garantir la qualité de l'eau potable pour nos populations aujourd'hui et demain**

L'enjeu de **gouvernance** sera abordé au fil des différentes séquences.

Gouvernance : les SAGE sur le territoire Vienne Creuse

Les démarches de SAGE, en mise en œuvre ou en élaboration, couvrent aujourd'hui l'ensemble du bassin de la Vienne.



A vous la parole !



Quelques sites internet

Propluvia

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Data-visualisation - Agence de l'eau Loire-Bretagne

www.datavisu.eau-loire-bretagne.fr

Application Qualité Rivières

ARB NA

www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr

Qualité Rivière

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

10 k+ Téléchargements
Tout public

Installer

Ajouter à la liste de souhaits



Coordonnées du développeur ▾